VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST

AVIS PUBLIC – PROJET DE RÈGLEMENT
INTRODUISANT UNE MODIFICATION AU
TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné que le projet de règlement susmentionné sera soumis au Conseil pour adoption à la séance ordinaire du 27 mars 2023 à 20h00, dans la Salle de Musique de l'Hôtel de Ville au 50 avenue Westminster sud, Montréal-Ouest. L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement nº 2019-003 adopté le 29 avril 2019.

La seule modification proposée à la rémunération des élus municipaux est de remplacer la méthode d'indexation annuelle de celle-ci, comme le permet l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (R.L.R.Q., ch. T-11.001). La méthode actuelle suit l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Québec. La modification consiste à appliquer un pourcentage de 3.5% en remplacement.

Il est prévu que ce règlement rétroagit au 1er janvier 2023 en conformité avec l'article 2 de ladite loi.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, 50 avenue Westminster Sud, Montréal-Ouest, de 8h30 à 16h30, sur rendez-vous (lundi et vendredi) ou sans rendez-vous (mardi au jeudi), ou dans la section des services aux résidents dédiée aux avis publics sur le site internet à l'adresse https://montreal-west.ca/fr/.

Fait à Montréal-Ouest, ce 8 février 2023.

Claude Gilbert
Greffier